RÈGLEMENT DE PRÊT

Vous, usagers de la bibliothèque

Vous avez le droit de...

- Emprunter 1 livre pendant 15 jours
- Emprunter un deuxième livre du pôle « Langues, Littératures et Religions » pendant 15 jours
- Consulter votre compte lecteur pour connaître vos prêts en cours ou votre historique de prêt
- Faire des propositions d'achat
- Signaler les livres déchirés, annotés ou en mauvais état avant de les emprunter

Nous, personnels de la bibliothèque

Nous avons le droit de...

- Exclure certains ouvrages du prêt
- Exiger une amende de 3dhs par jour de retard
- Demander le remboursement ou le remplacement de tout document perdu ou abimé
- Bloquer votre dossier de scolarité si vous ne rendez pas les livres à la fin de l'année